



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Parc d'activités de Beauregard à Longvic et Ouges – Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025

En application des articles L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Directrice Générale de la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a adressé à Dijon métropole le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités de Beauregard », arrêté à la date du 31 décembre 2025.

Il est rappelé que, par délibération du 19 novembre 2009, le conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis Dijon métropole, avait décidé de confier à la SPLAAD l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard » sur le territoire des communes de Longvic et Ouges (dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement).

Le 27 novembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Le Parc d'activités de Beauregard a pour ambition d'allier qualité urbaine et paysagère, de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble et d'être exemplaire en matière de développement durable.

1- Éléments du bilan annuel

Foncier

La SPLAAD et l'EPFL disposent de la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Au cours de l'exercice, la parcelle ZR 190, d'une superficie de 5 065 m², a été achetée par la SPLAAD à Dijon métropole par acte administratif en date du 04/07/2025.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5 909 280 € TTC.

Études

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2025 s'élèvent à 1 031 569 € TTC.

Aménagement des sols

Le poste aménagement des sols intègre l'ensemble des travaux nécessaires à la libération des sols avant leur viabilisation, comme les fouilles archéologiques.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 212 664 € TTC.

Travaux

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les marchés de travaux de la phase 1 ont été attribués et les premières opérations d'aménagement et de viabilisation ont débuté au printemps 2018 et n'ont pas cessé depuis.

Les marchés de travaux de la phase 2 ont été attribués et les diverses opérations d'aménagement et de viabilisation ont débuté à l'automne 2021 et n'ont pas cessé depuis.

Les marchés de travaux de la phase 3 ont été attribués en octobre 2024, et les aménagements ont débuté en janvier 2025.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 15 080 311 € TTC

Travaux Barreau de liaison

Le transfert de compétence du Département de la Côte-d'Or vers Dijon métropole pour la réalisation du barreau, acté en 2020, a conduit à se réinterroger sur cet équipement.

Au regard de l'avancée de l'opération, il semble que le bilan pourra absorber la part non versée par le Département au financement du barreau, et ce sans incidence sur le montant de la participation de la collectivité concédante.

Pour mémoire, les travaux de cet ouvrage ont été évalués à la somme de 5 200 000 € hors taxes en valeur 2014 (hors acquisitions foncières, études et honoraires techniques).

Les marchés de travaux de la phase 3, comprenant les travaux de prolongation du tronçon de barreau déjà existant, ont été attribués en octobre 2024, et les travaux d'aménagement ont débuté en janvier 2025.

Le barreau de liaison, nommé avenue d'Oscara, a été ouvert à la circulation le 19 décembre 2025.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 140 775 € TTC.

Frais de commercialisation et de communication

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 19 062 € TTC.

Rémunération du concessionnaire

La rémunération perçue par le concessionnaire s'élève à 158 405 € TTC pour l'année 2025, et, en cumul au 31 décembre 2025, à 2 402 109 € TTC.

Commercialisation des terrains

Sur l'exercice, trois compromis de vente ont été signés :

- Signature d'un compromis de vente le 25/02/2025 concernant la cession du lot n°23 à l'entreprise 5ATA pour une surface de terrain de 1 542m² et un montant de 115 650 € HT ;
- Signature d'un compromis de vente le 15/10/2025 concernant la cession du lot n°2 à la société immobilière dénommée MBC BEAUREGARD (entreprise ATELSYS) pour une surface de terrain de 4 467m² et un montant de 335 025 € HT ;
- Signature d'un compromis de vente le 06/11/2025 concernant la cession du lot n°16 à M. BOUVIER et Mme COITE (entreprise PAIRELEC) pour une surface de terrain de 2 117m² et un montant de 158 775 € HT.

Par ailleurs, sur l'exercice, deux ventes ont été réalisées :

- Réitération par acte authentique du 17/06/2025 concernant la cession du lot 23 à la société civile immobilière dénommée RENO (entreprise 5ATA) pour une surface de 1 542m² et un montant de 116 650 € HT ;
- Réitération par acte authentique du 30/06/2025 concernant la cession du lot 28 à la société civile immobilière dénommée BEAUREGARD (entreprise SOREDIS) pour une surface de 2 700 m² et un montant de 189 000 € HT.

Il est prévu, en 2026, la réitération par acte authentique des compromis signés sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que la signature d'au moins quatre nouveaux compromis de vente.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 13 568 093 € TTC.

Subventions et cession des équipements primaires

Une subvention de 638 775 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet.

La cession des équipements primaires correspond à la rétrocession à Dijon métropole à titre onéreux du barreau et acte sa participation au financement de celui-ci.

Un premier tronçon a été rétrocédé à Dijon métropole via un acte administratif de vente en date du 5 mars 2021, pour un montant de 1 200 000 € TTC.

Les recettes constatées pour ce poste s'élèvent à 1 838 775 € TTC au 31 décembre 2025.

Autres produits

La récupération de produits financiers et divers, liés notamment à la refacturation de travaux de réseau électrique rétrocédé à ENEDIS ou de travaux de réseaux humides refacturés aux entreprises qui s'implantent au sein du parc d'activité, induit une augmentation des recettes du poste « produits financiers et divers » de 5 977 € HT.

Les recettes constatées pour ces postes au 31 décembre 2025 s'élèvent à 302 005 € TTC.

Cessions d'équipements généraux

La cession des équipements généraux correspond à la remise à Dijon Métropole d'une partie des voiries internes de la phase 1 par acte administratif du 25 novembre 2021 pour un montant de 1 200 000 € TTC, puis d'une nouvelle partie de ces voiries par acte administratif du 12 mai 2023, pour un montant de 2 400 000 € TTC.

Les recettes issues du Concédant sous forme de cession d'équipements généraux s'élèvent à 3 600 000 € TTC.

Équilibre global prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2025.

L'état prévisionnel des dépenses au 31 décembre 2025 fait apparaître une augmentation mineure de 5 977 € HT, portant les dépenses à 35 059 533 € HT, soit 39 588 011 € TTC. Le poste « Travaux » est, en particulier, rehaussé de 7 955 € HT en lien avec l'augmentation du poste « produits financiers et divers » des recettes.

Parallèlement, l'état prévisionnel des recettes fait apparaître une augmentation de 5 977 € HT, portant les recettes à 35 059 533 € HT, soit 39 588 011 € TTC. Celle-ci s'explique par le rehaussement, à la même hauteur, des recettes du poste « produits financiers et divers », en raison de la récupération de produits divers, liés notamment à la refacturation de travaux de réseau électrique rétrocédé à ENEDIS ou de travaux refacturés aux entreprises qui s'implantent au sein du parc d'activité.

Au 31 décembre 2025, les dépenses déjà réalisées représentent un montant cumulé de 34 075 440 € TTC ; le cumul des recettes réalisées s'élevant, quant à lui, à 20 308 872 € TTC.

Subvention globale de la collectivité (participation d'équilibre)

La participation d'équilibre de Dijon métropole (collectivité concédante) s'élève à 9 311 924 €.

En 2025, la métropole a d'ores et déjà procédé au versement d'un premier acompte de 1 000 000 €.

En conséquence, un solde de 8 311 924 € reste à verser au cours des années 2026 et suivantes.

Il est rappelé que le versement à la SPLAAD d'un deuxième acompte de 500 000 € est prévu en 2026 (et a déjà été effectué). Il avait été approuvé par délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2025, avec ouverture préalable des crédits nécessaires au budget primitif 2026.

2- Situation de trésorerie au 31 décembre 2025 – Avances de trésorerie de Dijon Métropole

Le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2025 rappelle la situation de trésorerie de la concession à cette date, et ses perspectives pour les années 2026 et suivantes.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2025, la trésorerie de l'opération est assurée, à la fois :

- par trois avances de trésorerie de Dijon métropole, versées en 2013/2014, pour un encours cumulé/mobilisé de 6 550 000 € à fin 2025 ;
- par un premier prêt de la Banque Postale de 5 000 000 € (souscrit en 2017 pour une durée de 8 ans et arrivé à échéance en septembre 2025) ;
- par un second prêt de la Banque Postale de 5 000 000 € (souscrit en 2024 pour une durée de 7 ans, avec échéance en octobre 2031) ;
- par un portage foncier par l'EPFL à hauteur de 425 059 €.

Aucune nouvelle avance de trésorerie n'est, à ce stade, sollicitée par la SPLAAD.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.300-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités Beauregard » transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2025 comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

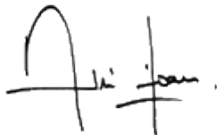
**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement « Parc d'activités de Beauregard » et ses annexes, arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 75
 CONTRE : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 9
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

